



19, 20 et 21 Juillet 2019

**REGLEMENT
SPORTIF
PARTICULIER**



Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes français.

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'association W.N.S Racing et l'**Association Sportive Automobile de la Montagne Pelée** ont pu organiser cette année le 4^{ème} **Martinique Rallye Tour « C.P.E.A »**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des communes qui nous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par les riverains.

En accord avec les services préfectoraux et la gendarmerie, la réglementation suivante sera appliquée :

- Reconnaissances de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 22h00
- Limitations de 50 km/h sur les routes des épreuves spéciales
- Limitations de 30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront autorisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes les :

- **Samedi 06 et 13 Juillet 2019**
- **Dimanche 07 et 14 Juillet 2019**

Une dérogation sera attribuée pour les équipages non locaux ayant fait une demande au préalable 3 semaines avant le départ du rallye.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits hors-mis ceux de l'organisation.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT :

Lundi 17 Juin 2019

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS :

Lundi 17 Juin 2019

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

Lundi 8 Juillet 2019

VERIFICATION DES DOCUMENTS ET DES VOITURES :

Vendredi 19 Juillet 2019 à partir de 13h30 à 17h30 au centre-ville de Trinité

HEURE DE MISE EN PLACE DU PARC FERME DE DEPART :

Vendredi 19 Juillet 2019 à partir de 13h30 au centre-ville de Trinité

1^{ERE} REUNION DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Vendredi 19 Juillet 2019 à 17h00 à l'Office du Tourisme de Trinité

PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART ET PUBLICATION DES HEURES ET ORDRES DE DEPART LE :

Vendredi 19 Juillet à 2019 à 18h00 à l'Office du Tourisme de Trinité

BRIEFING DES PILOTES :

Vendredi 19 Juillet 2019 à 18h00 au centre-ville de Trinité

DEPART DU RALLYE :

- Vendredi 19 Juillet 2019 à 19h00 départ de la 1^{ère} étape (P1) au centre-ville de Trinité
- Vendredi 19 Juillet 2019 à 21h48 arrivée de la 1^{ère} étape (P1) au centre-ville de Trinité
- Vendredi 19 juillet 2019 à 23h45 publication des résultats partiels à l'issue de la 1^{ère} étape et ordre de départ de la 2^{ème} étape au centre-ville de Trinité

- Samedi 20 juillet 2019 à 9h00 départ de la 2^{ème} étape au centre-ville de Trinité
- Samedi 20 juillet 2019 à 21h26 arrivée de la 2^{ème} étape au centre-ville de Trinité
- Samedi 20 juillet 2019 à 23h30 publication des résultats partiels à l'issue de la 2^{ère} étape et ordre de départ de la 3^{ème} étape au centre-ville de Trinité
- Dimanche 21 juillet 2019 à 9h00 départ de la 2^{ème} étape au centre-ville de Trinité
- Dimanche 21 Juillet 2019 à 14h36 au centre-ville de Trinité

VERIFICATION FINALE LE :

Dimanche 21 juillet 2019 à l'arrivée du rallye

PUBLICATION DES RESULTATS DU RALLYE :

Dimanche 21 Juillet 2018 à 15h50 à l'Office du Tourisme de Trinité

REMISE DES PRIX :

Dimanche 21 Juillet 2019 à 16h30 Trinité

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Montagne Pelée organise en tant qu'organisateur administratif, en collaboration avec l'association W.N.S Racing

- Martinique Rallye Tour « C.P.E.A »

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro ... en date du ... et par la FFSA reçu le permis d'organiser sous le numéro ... en date du

Organisateur administratif

A.S.A.M.P

Secrétariat du Rallye : **Office du Tourisme de Trinité**

Téléphone : **0696 83 68 80**

Mail : **asamontpelee@gmail.com**

Permanence du Rallye : **les jeudi 27 Juin et 04 / 11 Juillet 2019**

Lieu, date, horaire : **de 19h00 à 20h30 à l'I.M.S**

Organisateur technique

Nom : **WNS RACING**

Adresse : **Lot. La Crique Bât 10 N°59 97220 TRINITE**

Téléphone : **0696 83 68 80**

1.1P. OFFICIELS

Collège Commissaires Sportifs :

- Président : **Patrick BAISLEAU 0444 115244**
- Membres : **Eliane SAINT PRIX 0442 16664**
Murielle RENÉ-CORAIL 0443 152455

Directeur de Course :

Jacky BERTRAND 0403 14532

Directeur de Course Adjoint :

Clément MARIE 0443 18247
Thierry THUMERVILLE 0443 50792

Adjoint à la direction de course délégués aux ES :

Jean-Claude CINCYNATUS 2102 11 937 (Directeur d'épreuves)
Jean-Pierre AMALOU 2102 120963 (Directeur d'épreuves)

Voiture tricolore :

Clément MARIE 0443 18247

Voiture sécurité :

Philippe EGOUY 0444 96270

Voiture balai :

Sandrine BAISLEAU 0443 172302

Médecin Chef :

Moustapha AGOSSOU
Joël BOKO

Commissaires Techniques :

Uriel UNN TOC 0442 1818 (responsable)
Henri LUCHEL 0443 24767
François LÉRANDY 0443 96270
Thierry THUMERVILLE 0443 50792

Chargés des relations concurrents et responsable de parc :

Christian CALIXTE 0442 17579 (*responsable parc*)

Kévin CHEVRIEUX 0444 215444

Laurianne BARTHÉLÉMY 0443 245533 (*responsable relation concurrents*)

1.2P. ELIGIBILITE

Le Martinique Rallye Tour :

- Compte pour le **championnat de la Martinique 2019 coefficient 2**
- Compte **La Coupe de France 2019 coefficient 4**

1.3P. VERIFICATIONS

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Vendredi 19 Juillet 2019 de 13h30 à 17h00 heures à l'Office du Tourisme de Trinité.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Vendredi 20 Juillet 2018 de 14h00 à 17h30 au centre-ville de Trinité

LES VERIFICATIONS FINALES :

Au garage : CCIE

Adresse : ZI Mangles Acajou 97 232 LAMENTIN

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Martinique Rallye Tour** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **8 Juillet 2019 minuit**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum tous les rallyes confondus

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 €**

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1^{ère} étape (1^{ère} section épreuve de positionnement : (P1) sera établi selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement de la P1, hors pénalités

Pour la 3^{ème} étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée de la 2^{ère} étape, hors pénalités.

Le 1er Rallye MRT VHC partira après le dernier concurrent du 4^{ème} Rallye MRT

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ETPUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

- Le **Martinique Rallye Tour** représente un parcours de 410 km.
- Il est divisé en 3 étapes et 9 sections.
- Il comporte 1 prologue (P1) et de 16 épreuves spéciales d'une longueur totale de 149 km.
- L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages maximum par ES.

6.2.6P. ..Les reconnaissances auront lieu les **samedi 06 et 13 Juillet 2019 et dimanche 07 et 14 Juillet 2019.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. LES SIGNES DISTINCTIFS DES ENCADRANTS :

- Commissaires sportifs : Chasuble avec fonction indiqué
- Commissaire de route : Chasuble orange fluo
- Chef de poste : Chasuble orange fluo

7.3.16. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Seront Récompensés par des coupes ou trophées au moins :

- 3 premiers du scratch
- Premiers de groupe
- Premier de classe
- Première femme
- Premier étranger

- Personnes choisies à la discréction de l'organisateur

Remise des prix :

Dimanche 21 Juillet 2019 à 16h30.



PROLOGUE

PARC FERME DE DEPART

Liaison ESP 1 : 0,1 km

Parc fermé de départ bourg de Trinité/ Parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE 15 min

Liaison ESP 2 : 25 km

Parc d'assistance / Av. du Raisinier / Rond-point direction N1 / Échangeur direction A1 Fort-de-France / Direction Av. Maurice Bishop / Direction Malecon

ESP : 2 km : Rue Ernest Deproge / Rue Ernest Deproge

- DES Rue Ernest Deproge / Rue des Gabares / Rue Georges Théodore / Boulevard Alfassa / Rue Ernestine Deproge / AES

Liaison ESP 3 : 25 km

Malecon / Av. Maurice Bishop / Direction A1 Trinité/ Échangeur Direction N1 Trinité/ Rond-Point Av. du Raisinier direction Bourg / Parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 15 min

Liaison ESP 4 : 0,1 km

Parc d'assistance bourg de Trinité / Parc de fin d'étape

PARC DE FIN D'ÉTAPE

ETAPE 1

PARC FERME DE DEPART

Liaison A : 0,1 km

Parc fermé de départ bourg de Trinité/ Parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE 15 min

Liaison B : 1,6 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger /
Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection N4 direction RN1 Robert
/ Intersection entrée Palmiste

ES 1 : 10 km : Galion / Chère-Epice

- DES 50m après chemin Mangotine (entrée maison à gauche) / D3 / Intersection direction chemin de Desforts / Intersection direction chemin de Tracée /
Intersection direction Chère-Epice D3 / AES

Liaison C : 13 km

Intersection direction Café - Mont vert / Intersection direction Mont vert La Digue / Intersection direction Lestrade / Chemin Mon Labé /
Intersection RN1 direction Trinité / Rond-point direction Trinité - St Marie /
Rond-point direction Trinité - St marie - Gros Morne / RN1 direction St Marie /
/ Intersection N4 Direction gros Morne - St Joseph / Intersection direction Poirier

ES 2 : 8,9 km : Poirier / Bassignac

- DES en face au garage Relouzat / direction chemin la Borélie / Intersection D2
direction Bellevue - usine Siapoc / Intersection direction contrée chemin Usine de Bassignac / AES en face terrain de foot

Liaison D : 4,1 km

Intersection N4 direction RN1 / Intersection RN1 direction Trinité - Robert / Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 30 min

Liaison E : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 30 min

Liaison F : 1,6 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection N4 direction RN1 Robert / Intersection entrée Palmiste

ES 3 : 10 km : Galion / Chère-Epice

- DES 50m après chemin Mangotine (entrée maison à gauche) / D3 / Intersection direction chemin de Desforts / Intersection direction chemin de Tracée / Intersection direction Chère-Epice D3 / AES

Liaison G : 13 km

Intersection direction Café - Mont vert / Intersection direction Mont vert La Digue / Intersection direction Lestrade / Chemin Mon Labé / Intersection RN1 direction Trinité / Rond-point direction Trinité - St Marie / Rond-point direction Trinité - St marie - Gros Morne / RN1 direction St Marie / / Intersection N4 Direction gros Morne - St Joseph / Intersection direction Poirier

ES 4 : 8,9 km : Poirier / Bassignac

- DES en face au garage Relouzat / direction chemin la Borélie / Intersection D2 direction Bellevue - usine Siapoc / Intersection direction contrée chemin Usine de Bassignac / AES en face terrain de foot

Liaison H : 4,1 km

Intersection N4 direction RN1 / Intersection RN1 direction Trinité - Robert / Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 45 min

Liaison I : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 45 min

Liaison J : 15,2 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection RN1 direction Sainte-Marie / Intersection direction Anseau Rodon / Intersection direction Mornes des Esses / Intersection direction Pérou / Intersection direction Bezaudin Rue Tambouyé

ES 5 : 8,2 km : Dujon / Pérou

- DES à côté de la boutique / direction Musée de la banane / intersection D24 direction Pérou / AES en face Maison Florimont

Liaison K : 13,3 km

Intersection D15 direction Morne de Esses / intersection 1 direction Sainte-Marie - Trinité / intersection 2 direction D25 direction Trinité - Ste-marie / intersection direction Ste-marie - Rodon / intersection direction Sainte-Marie - Marigot / rond-point direction Marigot / intersection à gauche avant pont direction ruines de Fds-St-Jacques

ES 6 : 9,4 km : Fonds-Saint-Jacques / Bellevue-Union

- DES entrée Epineux / direction Pain de sucre / intersection D15 direction Gros Morne / intersection direction Fonds Saint-Jacques - Citron / intersection rue de la croix direction Morne coco - école Pérou / intersection direction Ste-Marie / AES entrée champs de canne à droite

Liaison L : 10,5 km

Direction Sainte-Marie / Intersection RN1 direction Trinité / Rond-point direction Trinité/ Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 30 min

Liaison M : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 30 min

Liaison N : 15,2 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection RN1 direction Sainte-Marie / Intersection direction Anseau Rodon / Intersection direction Mornes des Esses / Intersection direction Pérou / Intersection direction Bezaudin Rue Tambouyé

ES 7 : 8,2 km : Dujon / Pérou

- DES à côté de la boutique / direction Musée de la banane / intersection D24 direction Pérou / AES en face Maison Florimont

Liaison O : 13,3 km

Intersection D15 direction Morne de Esses / intersection 1 direction Sainte-Marie - Trinité / intersection 2 direction D25 direction Trinité - Ste-marie / intersection direction Ste-marie - Rodon / intersection direction Sainte-Marie - Marigot / rond-point direction Marigot / intersection à gauche avant pont direction ruines de Fds-St-Jacques

ES 8 : 9,4 km : Fonds-Saint-Jacques / Bellevue-Union

- DES entrée Epineux / direction Pain de sucre / intersection D15 direction Gros Morne / intersection direction Fonds Saint-Jacques - Citron / intersection rue de la croix direction Morne coco - école Pérou / intersection direction Ste-Marie / AES entrée champs de canne à droite

Liaison P : 10,5 km

Direction Sainte-Marie / Intersection RN1 direction Trinité / Rond-point direction Trinité/ Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 30 min

Liaison Q : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 30 min

Liaison R : 15,2 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection RN1 direction Sainte-Marie / Intersection direction Anseau Rodon / Intersection direction Mornes des Esses / Intersection direction Pérou / Intersection direction Bezaudin Rue Tambouyé

ES 9 : 8,2 km : Dujon / Pérou

- DES à côté de la boutique / direction Musée de la banane / intersection D24 direction Pérou / AES en face Maison Florimont

Liaison S : 13,3 km

Intersection D15 direction Morne de Esses / intersection 1 direction Sainte-Marie - Trinité / intersection 2 direction D25 direction Trinité - Ste-marie / intersection direction Ste-marie - Rodon / intersection direction Sainte-Marie - Marigot / rond-point direction Marigot / intersection à gauche avant pont direction ruines de Fds-St-Jacques

ES 10 : 9,4 km : Fonds-Saint-Jacques / Bellevue-Union

- DES entrée Epineux / direction Pain de sucre / intersection D15 direction Gros Morne / intersection direction Fonds Saint-Jacques - Citron / intersection rue de la croix direction Morne coco - école Pérou / intersection direction Ste-Marie / AES entrée champs de canne à droite

Liaison T : 10,5 km

Direction Sainte-Marie / Intersection RN1 direction Trinité / Rond-point direction Trinité/ Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 45 min

Liaison U : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 45 min

PARC DE FIN D'ÉTAPE

ETAPE 2

PARC DE DÉBUT D'ÉTAPE

Liaison V : 0,1 km

Parc fermé de départ bourg de Trinité/ Parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE 15 min

Liaison W : 4,1 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection N1 direction Sainte-Marie / Intersection N4 Direction gros Morne - St Joseph / Intersection direction chemin Usine Bassignac

ES 11 : 8,9 km : Bassignac / Poirier

DES en face terrain de foot / Intersection D2 direction usine Siapoc - Bellevue - Bois Lézard / Intersection direction entrée résidence Ladiny - chemin La Borélie / Intersection direction N4 / AES à côté garage Relouzat.

Liaison X : 13 km

Intersection N4 direction RN1 / Intersection RN1 direction Trinité - Robert / Rond-point 1 direction robert / rond pont 2 direction robert / Rond-point 3 direction robert / Intersection direction l'Estrade / Intersection direction Mont vert - Café / Intersection direction Vert-Pré / intersection D3 direction Chère épice D3

ES 12 : 10 km : Chère-Epice / Galion

- D3 DES / Intersection direction chemin la tracée / Intersection direction chemin de Desforts / Intersection D3 direction Galion / AES 50m avant chemin Mangotine (entrée maison à D)

Liaison Y : 1,6 km

Intersection N1 Direction Sainte-Marie / Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 30 min

Liaison Z : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 30 min

Liaison A1 : 4,1 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection N1 direction Sainte-Marie / Intersection N4 Direction gros Morne - St Joseph / Intersection direction chemin Usine Bassignac

ES 13 : 8,9 km : Bassignac / Poirier

DES en face terrain de foot / Intersection D2 direction usine Siapoc - Bellevue - Bois Lézard / Intersection direction entrée résidence Ladiny - chemin La Borélie / Intersection direction N4 / AES à côté garage Relouzat.

Liaison B2 : 13 km

Intersection N4 direction RN1 / Intersection RN1 direction Trinité - Robert / Rond-point 1 direction robert / rond pont 2 direction robert / Rond-point 3 direction robert / Intersection direction l'Estrade / Intersection direction Mont vert - Café / Intersection direction Vert-Pré / intersection D3 direction Chère épice D3

ES 14 : 10 km : Chère-Epice / Galion

- D3 DES / Intersection direction chemin la tracée / Intersection direction chemin de Desforts / Intersection D3 direction Galion / AES 50m avant chemin Mangotine (entrée maison à D)

Liaison C3 : 1,6 km

Intersection N1 Direction Sainte-Marie / Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de regroupement bourg de Trinité

PARC DE REGROUPEMENT : 30 min

Liaison D4 : 0,1 km

Parc de regroupement bourg de Trinité / parc d'assistance bourg de Trinité

ASSISTANCE : 30 min

Liaison E5 : 4,1 km

Parc d'assistance / Intersection direction Rue François Nieger / Intersection N4 direction Fleur d'Epée / Intersection N1 direction Sainte-Marie / Intersection N4 Direction gros Morne - St Joseph / Intersection direction chemin Usine Bassignac

ES 15 : 8,9 km : Bassignac / Poirier

DES en face terrain de foot / Intersection D2 direction usine Siapoc - Bellevue - Bois Lézard / Intersection direction entrée résidence Ladiny - chemin La Borélie / Intersection direction N4 / AES à côté garage Relouzat.

Liaison F6 : 13 km

Intersection N4 direction RN1 / Intersection RN1 direction Trinité - Robert / Rond-point 1 direction robert / rond pont 2 direction robert / Rond-point 3 direction robert / Intersection direction l'Estrade / Intersection direction Mont vert - Café / Intersection direction Vert-Pré / intersection D3 direction Chère épice D3

ES 16 : 10 km : Chère-Epice / Galion

- D3 DES / Intersection direction chemin la tracée / Intersection direction chemin de Desforts / Intersection D3 direction Galion / AES 50m avant chemin Mangotine (entrée maison à D)

Liaison G7 : 1,6 km

Intersection N1 Direction Sainte-Marie / Intersection N4 direction Fleur d'Epée, Rue Carnot / Intersection Av. du Brésil direction Bourg / Parc de fin de rallye bourg de Trinité

PARC DE FIN DE RALLYE

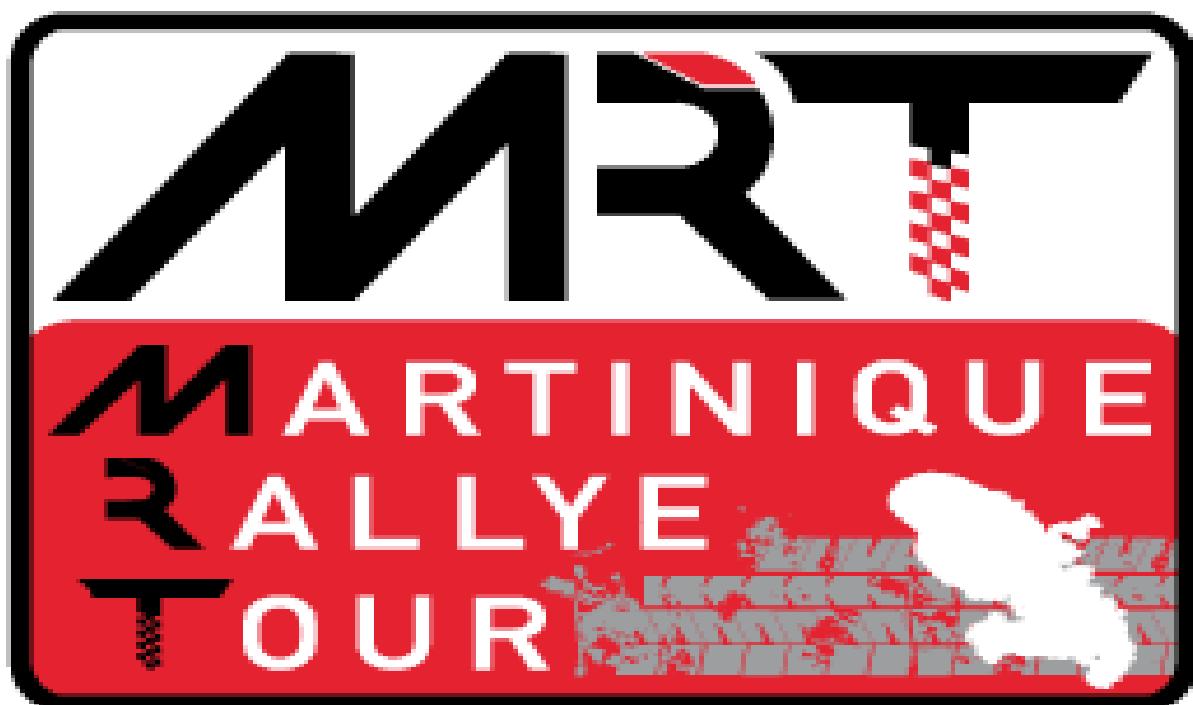
TOTAL :

- Liaison 261 km**
- E.S 149 km**

TOTAL RALLYE : 410 km

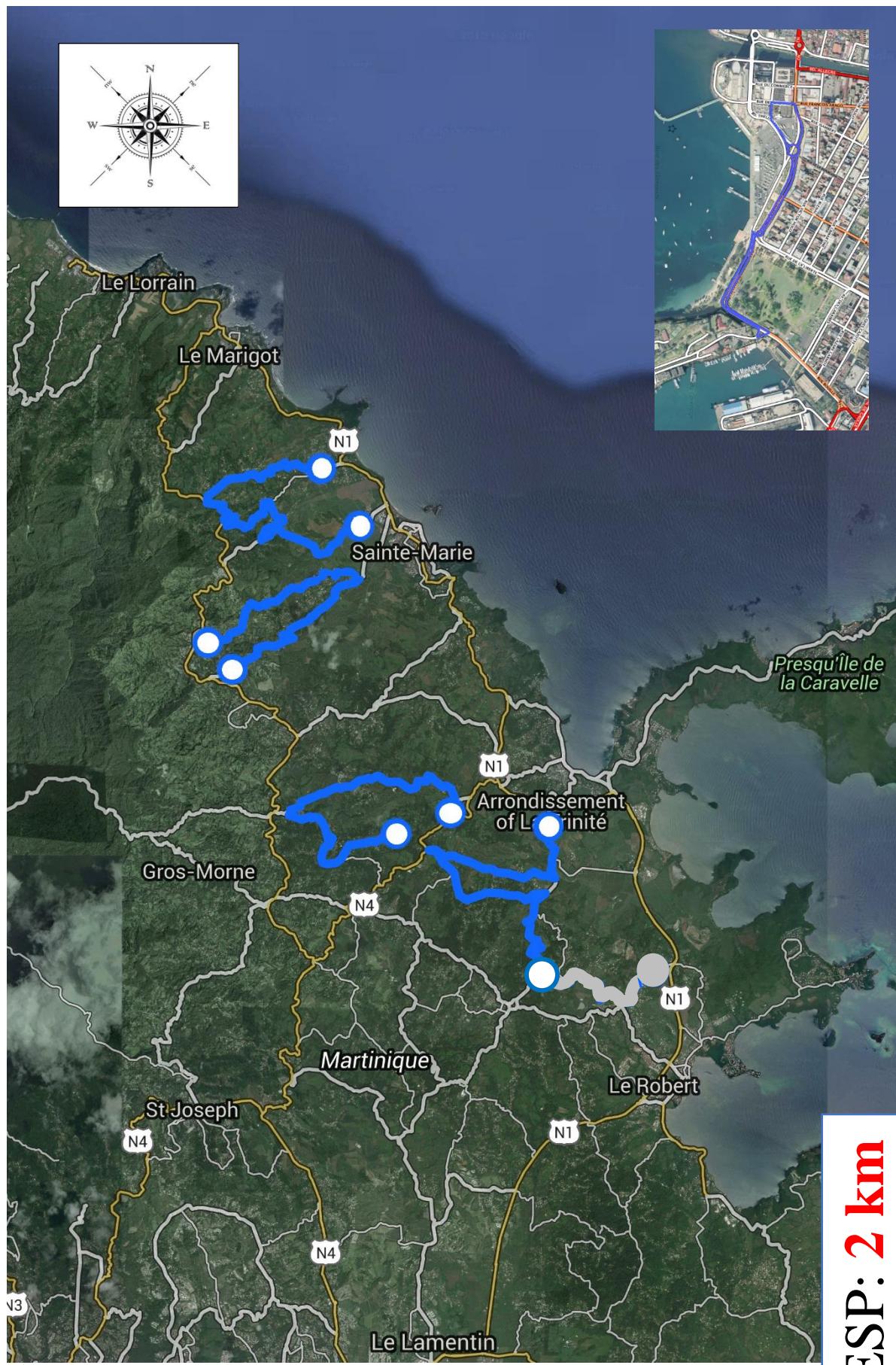


CARTES DES EPREUVES SPECIALES

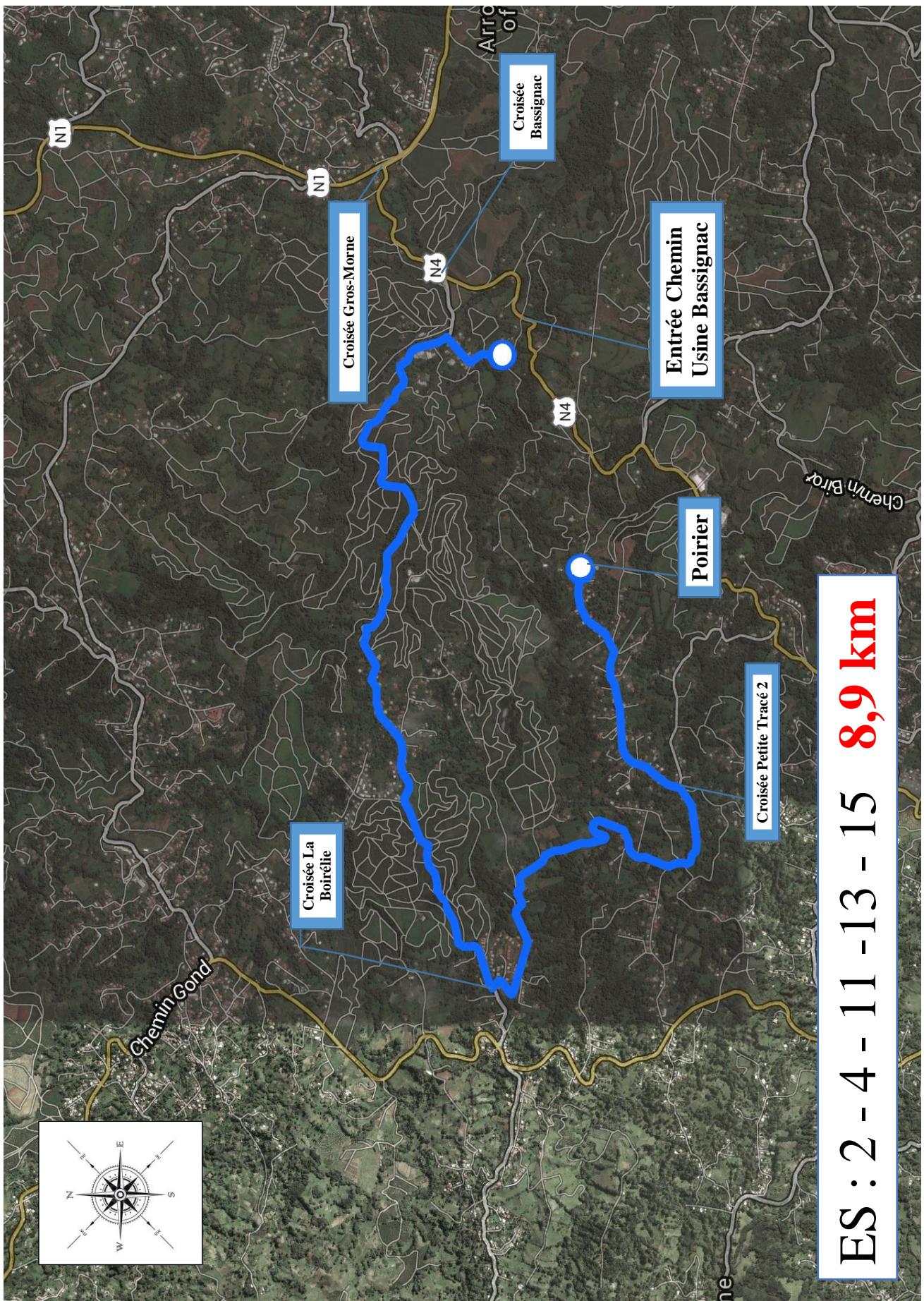


19, 20 et 21 Juillet 2019

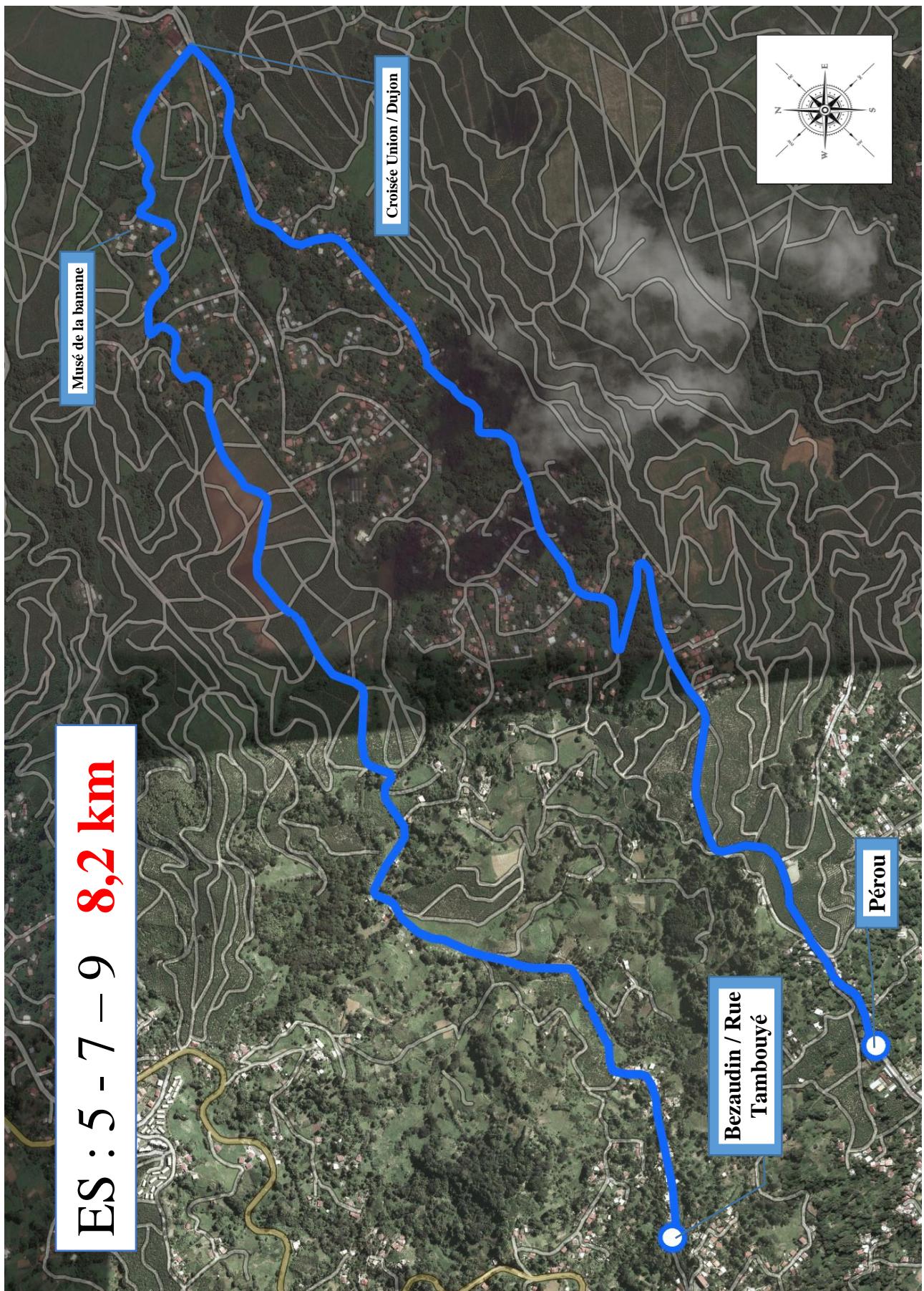


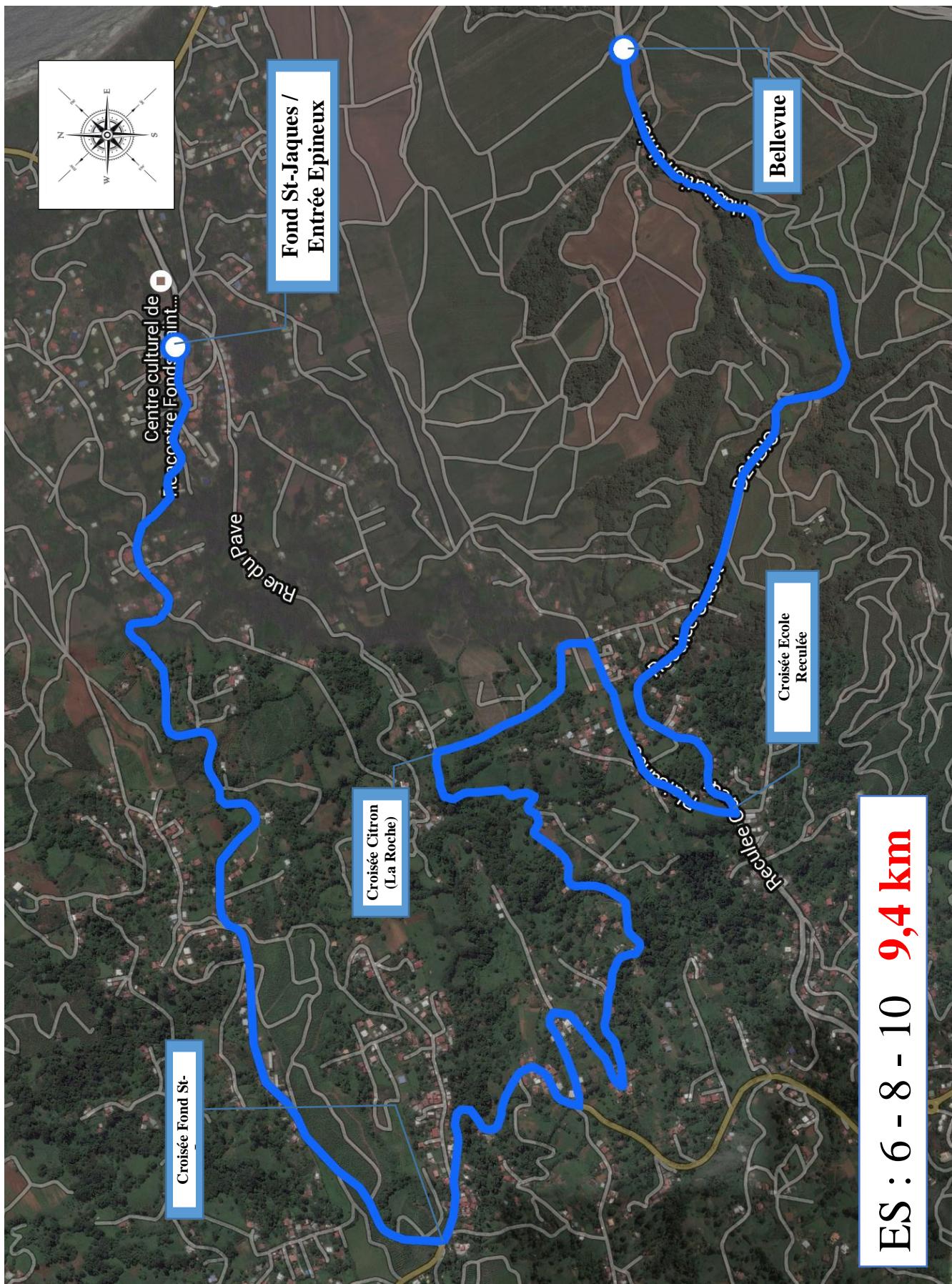












ES : 6 - 8 - 10 **9,4 km**